

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 7 juillet 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction appui administrative et financière DGVT</b>	<b>N° 2017-422</b>

---

**Association Convention nationale des avocats-Subvention de fonctionnement - Décision -  
Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

➤ **Présentation de l'association**

L'Association Convention nationale des avocats organise tous les 3 ans la Convention nationale des avocats en vue de réunir pour 3 journées de formation l'ensemble de la profession d'avocat. Cette année, la 7e convention se déroulera au Parc des expositions de Bordeaux et à l'ESOG (Ecole des sous-officiers de gendarmerie) de Libourne du mercredi 18 au samedi 21 octobre 2017.

Pour la première fois, l'Association Convention nationale des avocats sollicite Bordeaux Métropole en soutien à cette manifestation, avec d'une part, la demande de 5 000 tickartes et, d'autre part, une subvention d'un montant de 25 000 € sur un budget prévisionnel de 4 447 740 €.

➤ **Edition 2017 de la Convention nationale des avocats**

La Convention nationale des avocats accueillera 6 000 avocats français au Parc des expositions de Bordeaux et 200 avocats étrangers. Les participants pourront, pendant 4 jours, débattre et partager leurs expériences en vue de faire évoluer la profession, et aussi mutualiser leurs pratiques pour mieux travailler et investir.

Cette grande manifestation comporte un important volet de formation avec 3 séances plénières et 84 ateliers, ainsi que des manifestations de différentes natures : sportives les mercredi 18 et jeudi 19 octobre, festives le mercredi 18 octobre au Palais de la Bourse, le jeudi 19 octobre au Parc des expositions, le vendredi 20 octobre au Hangar 14 pour sa soirée de Gala et à le samedi 21 octobre à midi à la mairie de Bordeaux.

Elle comportera également une importante présence politique avec des discours du maire de Bordeaux, du maire de Libourne, du Président du Conseil régional, du Président du Conseil départemental, du Garde des sceaux, du Ministre du numérique et du Président de la République, répartis du jeudi 19 octobre au samedi 21 octobre 2017.

Cet évènement donnera lieu également à des rencontres avec les acteurs du tissu économique de la région Nouvelle-Aquitaine dès le mercredi 18 octobre et sur les stands de la manifestation au Parc des expositions.

Le Parc des expositions accueillera les conférences plénières, les tables-rondes, les ateliers, la revue des Barreaux, ainsi qu'un espace d'exposition.

Retombées économiques :

6000 avocats et leurs accompagnants (soit plus de 10 000 personnes) sont attendus pour trois jours de manifestations nécessitant leur hébergement pour trois jours, 120 intervenants restant au moins une journée, des activités touristiques en partenariat avec l'Office du tourisme pour les inciter à rester le week end du 21-22 octobre.

Une délégation de 200 avocats étrangers qui visiteront le centre aérospatial et le vignoble de Saint-Emilion le vendredi 20 octobre après avoir passé une soirée à La Cité du vin le jeudi 19 octobre au soir.

➤ **Plan de financement**

Bordeaux Métropole qui soutient cette association pour la première fois en 2017 est sollicitée pour un soutien financier de 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 4 447 740 € TTC (annexe 2).

La participation de Bordeaux Métropole représente 0,56% du budget global.

Pour rappel, les principaux indicateurs financiers de l'association sont les suivants :

	Budget 2017
Charges de personnel / budget global	0.30%
% de participation de BM / Budget global	0.56%
% de participation des autres financeurs / Budget global	44.66%

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L 5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 9 mars 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la 7<sup>ème</sup> Convention nationale des avocats, du 18 au 21 octobre 2017 à Bordeaux, participe à l'attractivité et rayonnement de la métropole bordelaise et à son développement économique de par les retombées qu'elle génère.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 25 000 € en faveur de l'Association Convention nationale des avocats pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

**Article 2 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 62.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH;

Contre : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>24 JUILLET 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>24 JUILLET 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-présidente,  Madame Virginie CALMELS</p>
---	---